

Molière : il faudra revoir les gabarits

IXELLES Avis favorable sous conditions



Le site aujourd'hui déserté par Delhaize sera réaménagé par Besix Red qui devra toutefois revoir sa copie. © D.R.

T axé de « mammoth » par de nombreux riverains, le projet de réaménagement du site de l'ancien Delhaize Molière (qui emménage en face, chaussée de Waterloo) passait mercredi devant la commission de concertation (*Le Soir* du 6 avril). Pour rappel, Besix Red le promoteur immobilier, entend faire pousser 98 logements, 523 m² de commerce, un peu de bureau et 138 emplacements de parking. A la clé notamment, un immeuble de cinq étages ainsi qu'une barre d'appartements, en intérieur d'îlot. « Il s'agit d'un projet impressionnant par son ampleur et au niveau de ses dérogations, en hauteur comme en profondeur », avait déploré un des opposants au projet mettant en avant la perte de lumière et d'ensoleillement.

Au sortir des débats, la commission a rendu un avis positif sous conditions. Ces dernières imposent ainsi une réduction de la taille du projet. « Il est important de rappeler qu'on est en zone d'habitation et que ce bâtiment ne peut pas rester un chancre », a précisé l'échevine Nathalie Gil-

son (MR). « On ne voit pas de raison de refuser un projet de logements. On a quand même voulu être à l'écoute des riverains par rapport au gabarit. S'il est normal de reconvertir le volume bâti en intérieur d'îlot, on a aussi tenu compte des gabarits existants auxquels les riverains sont habitués, afin qu'ils ne soient pas trop gonflés ». L'immeuble devra ainsi se contenter de 4 étages (dont le dernier en recul) au lieu des 5 prévus initialement.

Du côté de la rue Jouret, il est demandé de s'aligner à l'arrière sur au moins 3 mètres à la même profondeur que le voisin de droite afin de ne pas trop l'enclaver. Même topo en intérieur d'îlot, le bâtiment situé à l'arrière des immeubles de la place Charles Graux, devant être diminué d'un niveau avec un 3^e étage plus en recul. Le ratio de 1 parking et demi par logement a été maintenu afin de permettre aux riverains de louer ou d'acheter des emplacements. Cette volonté est justifiée par l'échevine par le manque de places pour se garer dans le quartier. ■

P.Le (avec Belga)